

REGLEMENT INTERIEUR ESCRIME Saison 2025 – 2026

1 – Cette année, l'inscription se fait via Comiti.

Les documents nécessaires à l'inscription sont les suivants :

- Bulletin d'adhésion (Comiti)
- L'attestation du questionnaire de santé CERFA
- Règlement intérieur à signer
- 2 Toute nouvelle inscription peut, éventuellement, faire l'objet d'une période d'essai de deux cours.
- 3 Aucun remboursement, ni avoir, ne pourra être effectué après les 2 cours d'essai.
- 4 L'adhésion correspond à 30 séances pour la saison (voir calendrier fourni). Si des cours supplémentaires sont souhaités par la majorité des adhérents d'un même groupe, ils seront à leur charge financièrement.
- 5 Aucun spectateur (c'est-à-dire non inscrit au cours) ne sera accepté pendant le cours.
- 6 Toute demande faite à l'entraineur doit être transmise au responsable de section. La décision finale sera prise en commun. (exemple: inscription en cours d'année, changement de cours...)
- 7 Prévoir une gourde et des chaussures adaptées au sport pratiqué. Il est impératif de changer de chaussures avant de pénétrer dans la salle de sport.

Signature